



[Rapport Douanes et DPI 2010



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



1. AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport 2010 de l'OMD sur les douanes et les Droits de propriété intellectuelle [DPI].

Lors du 6^e Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage qui a eu lieu à Paris en février 2011, près de 900 délégués de parties prenantes clés de 105 pays ont évoqué un grand nombre de sujets liés à la contrefaçon et au piratage. Les discussions ont mis en lumière à plusieurs reprises le fait que la contrefaçon et le piratage continuent de prendre de l'ampleur en tant que problème social et économique, qu'ils sont répandus dans tous les pays et que les produits de contrefaçon prolifèrent dans tous les secteurs. Les produits qui portent directement préjudice à la santé et à la sécurité des consommateurs sont particulièrement dangereux. Les participants ont également mis l'accent sur le fait qu'il existe un besoin continu de renforcement des capacités et de formation des fonctionnaires en charge de la lutte contre la fraude, et également d'un engagement à améliorer la communication entre les secteurs public et privé.

Les lecteurs du rapport de cette année sur les DPI constateront que ces découvertes sont appuyées par plus de 23.700 cas de saisies fournis par 70 des 177 administrations dou-

nières membres de l'OMD opérant dans 6 régions de l'OMD, par la large gamme des produits saisis couvrant aussi bien les accessoires et les appareils électroniques que les produits alimentaires et pharmaceutiques et par les activités que l'OMD mène de manière rigoureuse.

L'ampleur du phénomène de la contrefaçon, notamment en lien avec les médicaments contrefaits, est illustrée par une méthode classique de dissimulation. Au cours d'une inspection matérielle d'un conteneur déclaré comme contenant des « marchandises variées », les fonctionnaires des douanes ont découvert 631.000 comprimés contrefaits ainsi que d'autres articles de cette nature à l'intérieur de cartons situés à l'arrière du conteneur. La valeur estimée des marchandises était supérieure à 9 millions de dollars américains. En plus de son impact économique, cette saisie a été également très importante en termes de protection de la santé publique puisque les fonctionnaires des douanes ont empêché ces substances potentiellement dangereuses de pénétrer le marché local. À cet égard, la saisie a été rendue possible grâce à une coopération continue avec le Ministère de la santé du pays concerné.

En 2010, une augmentation importante par rapport à l'année précédente a également été

constatée concernant le nombre de saisies d'accessoires informatiques (augmentation de 50 %), d'appareils électroniques (en hausse de 37 %) et de marchandises liées aux événements sportifs internationaux (en hausse de 52 %). Afin de soutenir les efforts des Membres dans la lutte contre les articles contrefaits liés aux événements sportifs internationaux, l'OMD et son réseau de Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) ont mené des opérations axées sur la Coupe du monde de la FIFA 2010 en Afrique du Sud. Les saisies importantes réalisées au cours des opérations illustrent clairement l'efficacité des efforts concertés des douanes pour contrecarrer les intentions des bandes de criminels visant à accumuler et blanchir de grandes quantités d'argent durant ce type d'événement sportif international.

Durant l'année, l'OMD a continué à traiter les besoins de ses Membres en organisant des activités à grande échelle de renforcement des capacités en lien avec les DPI : 9 évaluations nationales aux fins du diagnostic, 7 séminaires régionaux, 9 séminaires nationaux et 5 exercices opérationnels ciblant des régions et des articles spécifiques. Les fonctionnaires des douanes de plus de 140 pays ont été formés aux questions liées aux DPI en 2010/2011.

L'OMD poursuivra ce travail en répondant aux demandes de renforcement de capacités et de formation des Membres.

Dans le cadre d'un effort continu visant à améliorer la communication entre les douanes et le secteur privé, l'OMD a lancé une nouvelle initiative novatrice appelée « IPM » (interface entre le public et les Membres) en juin 2010. L'IPM est un outil très efficace dont le but est d'améliorer la capacité opérationnelle des fonctionnaires des douanes et de favoriser la communication entre les douanes et les détenteurs de droits.

Le CEN de l'OMD continue de prouver sa valeur en tant que système efficace de stockage des rapports de saisie dans le monde entier. Le nombre de Membres communiquant des données liées aux saisies dans le système n'a cessé de croître. Les signalements de saisies par les Membres impliquant au moins 50 articles et/ou une valeur de 10.000 euros (valeur authentique du marché) permettent à l'OMD de jouer un rôle dynamique dans l'offre de statistiques mondiales concernant les questions liées aux DPI, y compris les tendances, les volumes et les caractéristiques de contrebande.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier les Membres de l'OMD et les autres contri-

buteurs pour les renseignements qu'ils ont communiqués au Secrétariat afin que ce dernier réalise ce rapport très utile sur les DPI. Ce rapport annuel se divise en quatre chapitres et une annexe statistique. Le premier chapitre reprend les aspects généraux de la contrefaçon et du piratage. Le deuxième chapitre contient une analyse secteur par secteur des infractions aux DPI, avec une attention spéciale portée au problème de la protection du consommateur, de sa santé et de sa sécurité, ainsi qu'une analyse des dernières tendances et des nouvelles techniques de fraude. Le troisième chapitre couvre les résultats obtenus par chacune des régions et enfin, le quatrième chapitre reprend les principaux événements ou projets organisés au cours de l'année par l'OMD et ses partenaires dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Cette année, j'aimerais féliciter tout particulièrement le Mexique, l'Arabie Saoudite et la Corée (République de) pour leurs résultats, qui sont nettement meilleurs en 2010. Cette hausse en termes de signalements des cas de saisies reflète l'engagement politique rigoureux des pays communiquant des informations en faveur de la protection des DPI. Je souhaite également saluer les efforts de Bahreïn et du Bénin qui ont communiqué leurs premiers

résultats dans le système CEN au cours de cette période de signalement.

L'OMD continuera à renforcer les capacités des administrations douanières aux frontières à l'échelle mondiale en luttant contre la contrefaçon et le piratage. Elle continuera également à promouvoir les partenariats inter-agences et douanes-entreprises afin de renforcer davantage la ligne de défense contre cette activité criminelle grave. Je suis convaincu que ce rapport lié aux DPI sera un outil utile pour compléter les efforts de l'OMD, des administrations douanières membres et d'autres parties prenantes dans ce domaine.



Kunio Mikuriya
Secrétaire général
Organisation mondiale des douanes

2. APPROCHES



» (Photographie publiée avec l'autorisation de la douane azérienne)

2.1. Structure du rapport

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a publié six éditions de son rapport annuel sur les DPI depuis 2004. Cette septième édition est destinée aux Membres de l'OMD, aux autres services de lutte contre la fraude. Nous avons tenté d'identifier les tendances et de mettre en lumière les problèmes spécifiques afin de prêter notre concours aux chargés des politiques et des décisions, ainsi qu'aux fonctionnaires dans le cadre de leur travail quotidien sur le terrain.

Le présent rapport comporte quatre parties et des annexes statistiques. La première offre un aperçu général de la contrefaçon et du piratage.

Conformément à la structure du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), la deuxième partie propose une approche secto-

rielle du phénomène de la contrefaçon, en se concentrant plus particulièrement sur les questions de protection des consommateurs, affectant la santé et la sécurité des citoyens. Les autres secteurs sont analysés individuellement de manière détaillée à la lumière des informations disponibles au CEN (quantité, valeur, marque commerciale, origine, méthode de dissimulation, trajet suivi, etc.). Chaque fois que cela était possible, nous avons également tenté d'indiquer l'importance du rôle de chaque secteur dans le phénomène mondial de la contrefaçon et du piratage.

Plutôt que d'examiner en détail chaque type de produit contrefait, nous nous sommes limités à définir les tendances générales et à mettre en lumière un certain nombre de saisies considérées comme exceptionnelles parce qu'elles impliquaient une grande quantité de produits de contrefaçon ou parce qu'elles ont

permis de mettre à jour une nouvelle méthode de dissimulation.

La troisième partie implique une approche régionale des résultats obtenus. La ventilation par région reflète la structure des BRLR, comme indiqué dans les annexes.

La quatrième partie donne de plus amples informations concernant des mesures significatives mises en œuvre par l'OMD et ses partenaires dans ce domaine.

Les annexes présentent des statistiques de saisies invitant à la réflexion, issues de différentes perspectives basées sur le CEN, comme par exemple les saisies de chaque pays contributeur, ainsi que les statistiques par catégorie, par origine et par départ.

2.2. Source d'information et méthodologie

Les données relatives aux saisies figurant dans le présent rapport ont été compilées à partir de la base de données du CEN qui est entrée en service en juillet 2000.

Des informations pertinentes obtenues par les Membres mais qui n'ont pas été saisies dans le CEN (pour une raison quelconque) ont été prises en compte lorsqu'elles pouvaient clarifier la préparation de cette analyse ou lui ajouter de la valeur.

Le présent rapport couvre les saisies réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 et communiquées au CEN, ainsi que les informations pertinentes qui ne sont pas dans le CEN mais qui ont été fournies par les administrations douanières Membres. Seules les saisies signalées et validées avant le 25 mars 2011 ont été utilisées pour l'analyse. Les données fournies après cette date n'ont pas pu être incluses dans le présent rapport, mais elles seront mises à jour et prises en compte pour le prochain rapport annuel.

L'analyse considère uniquement les saisies réalisées par les services des douanes ou par une action commune des services des douanes et de police ou par d'autres services de lutte contre la fraude (comme la Guardia di Finanza italienne), à l'importation, à l'exportation ou en transit, dans le secteur commercial ou dans le cadre d'une enquête relative au crime organisé. Les informations pour l'année 2009 ont également été considérées à des fins de comparaison et pour contribuer à identifier des variations ou des développements importants.

Étant donné que les limites en matière de compte-rendu ne sont pas identiques dans toutes les régions, et dans un souci de cohérence et de comparaison, seules ont été prises en compte les saisies impliquant un minimum de 50 articles ou une valeur totale de 10.000 euros au moins (sur la base de la valeur des produits authentiques) par saisie individuelle. Sur la base de ces critères, sur les 23.728 saisies impliquant 152 millions de pièces et quatre tonnes d'articles fabriqués en 2010 et signalées au CEN, 23.477 saisies de 152 millions de pièces et quatre tonnes ont été utilisées à des fins d'analyse dans le présent rapport.

Certaines saisies signalées ne présentaient ni prix, ni information appropriée concernant le prix. Les prix pour un même type de marchandises varient suivant les régions. Ils ne sont donc mentionnés qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun statut officiel.

Le terme Pays ou État Membre, lorsqu'il est employé dans le présent rapport, concerne l'administration douanière du Membre de l'OMD qui est responsable de la juridiction au sein d'un territoire douanier indépendant, plutôt qu'un territoire souverain.

Leuro est utilisé pour donner une information relative à la valeur dans le présent rapport. Les taux de change en vigueur au 15 juillet 2010 ont été appliqués à toutes les devises.

Les unités utilisées dans le présent rapport concernent principalement les plus petits paquets destinés à la vente au détail. La mesure « kilogramme » (kg) est utilisée lorsque l'unité « pièces » ne peut pas être appliquée pour mesurer les denrées alimentaires. Dans le cas des produits du tabac, une « pièce » de cigarettes représente 20 cigarettes (un paquet). Une pièce peut aussi désigner un cigare (cheroot).

Dans le présent rapport, l'origine est le pays dans lequel les marchandises ont été produites ou fabriquées ou le pays saisi dans le CEN dans le champ « origine » par les Membres en tenant compte de certains documents liés à l'exportation et l'importation. Il ne s'agit pas du pays de départ.

Dans certains cas, lorsque les articles ont été saisis dans le pays ou en interne, aucune information concernant l'origine ou le départ n'est disponible.

Certains des résultats peuvent varier en fonction du statut de signalement de chaque pays.

2.3. Informations manquantes

Au début de l'année 2011, le Secrétaire général de l'OMD a envoyé des courriers à tous les Directeurs généraux des douanes et des BRLR, les invitant à communiquer des données relatives aux saisies, à soumettre de brèves descriptions des tendances identifiées et à fournir

des photographies originales ou numériques afin d'illustrer toutes saisies particulièrement intéressantes réalisées en 2010.

À la suite de cela, 70 des 177 administrations douanières Membres de l'OMD ont signalé plus de 23.700 saisies réalisées en 2010 se rapportant à la contrefaçon et au piratage. D'autres administrations douanières ont également fourni des statistiques et des informations supplémentaires concernant les saisies afin d'enrichir nos connaissances. Nous pensons toutefois que le manque de données relatives aux saisies dans certaines régions nous a empêchés d'établir une représentation plus détaillée de la situation mondiale et de préparer des évaluations approfondies concernant chaque aspect des menaces, notamment les trajets suivis, les méthodes de dissimulation, les chargements de couverture, etc.

Bien qu'il ne s'agisse pas de la procédure convenue de transmission des données, les demandes de transferts électroniques au CEN de données présentées sous la forme de tableaux Excel ont été approuvées par le Secrétariat.

Le Secrétariat tient à remercier tous les pays ayant contribué à cet effort et les invite à poursuivre leurs actions en faveur de la communauté internationale des douanes et de ses partenaires.

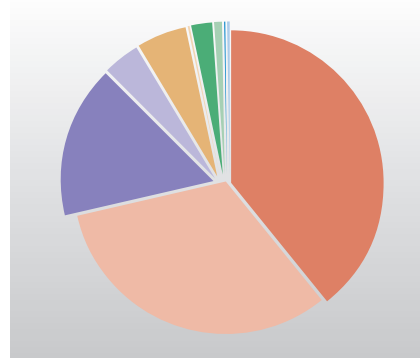
Nous estimons en effet qu'il est essentiel de recueillir des données complètes auprès des Membres sur toutes les saisies réalisées, afin d'évaluer avec une plus grande précision l'importance du phénomène dans le monde, de produire des rapports analytiques exacts et d'améliorer la crédibilité du présent rapport auprès de toutes les parties prenantes et les parties intéressées par les problèmes de la contrefaçon et du piratage, allant des administrations douanières au secteur privé en passant par d'autres organisations internationales.

Alors que de plus en plus de Membres rejoignent le CEN, il existe un besoin grandissant en faveur d'une meilleure coopération et coordination entre les Membres afin de contribuer à réduire le commerce illicite et développer la gestion des risques et/ou l'analyse au travers du partage d'informations.

3. APERÇU DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE À L'ÉCHELLE MONDIALE EN 2010



Nombre de saisies par région BRLR en 2009



Amérique du Nord	8.653
Europe occidentale	7.066
Asie / Pacifique	3.527
Moyen-Orient	825
Europe orientale et centrale	1.161
Afrique australe et orientale	25
Amérique du Sud	475
Région CEI	199
Afrique du Nord	4
Afrique occidentale	5
Total	21.940

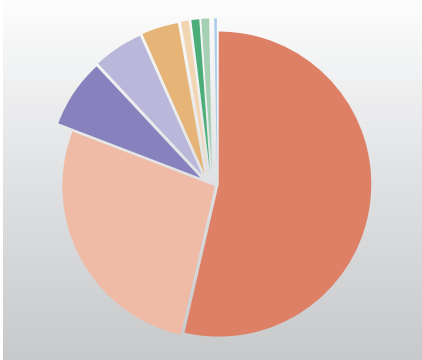


Les effets négatifs des infractions aux DPI sont multiples : menaces de la santé et de la sécurité publiques, perte de revenus des gouvernements, mais aussi dommages importants au commerce et aux activités commerciales légitimes. La présente section donne un aperçu de la situation mondiale concernant les catégories, les marques commerciales, les origines, les départs, les techniques de dissimulation, les trajets, etc. les plus importants relatifs à la contrefaçon.

Le présent rapport utilise des informations relatives aux saisies réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2010 telles qu'elles ont été signalées au CEN par les administrations douanières. Des informations importantes ont également pu être obtenues auprès de certaines administrations douanières sans toutefois être saisies dans le CEN. Afin de préserver la cohérence et l'équilibre de toutes les données, seules les saisies d'au moins 50 articles ou ayant une valeur d'au moins 10.000 euros pour chaque cas individuel (valeur de marché authentique) ont été prises en compte pour l'analyse du présent rapport.

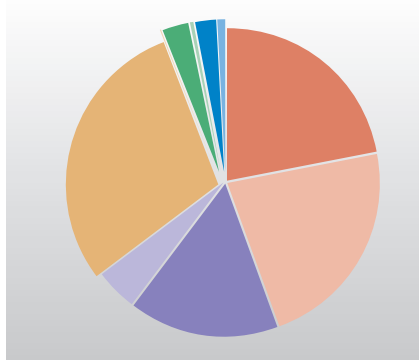
Tout au long de l'année 2010, 70 administra-

Nombre de saisies par région BRLR en 2010



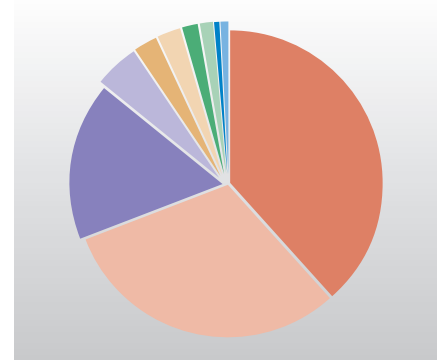
Amérique du Nord	12.624
Europe occidentale	6.418
Asie / Pacifique	1.692
Moyen-Orient	1.206
Europe orientale et centrale	900
Afrique australe et orientale	245
Amérique du Sud	193
Région CEI	178
Afrique du Nord	20
Afrique occidentale	1
Total	23.477

Nombre d'articles saisis par BRL en 2009 (X 1.000 pièces)



Europe occidentale	73.898
Amérique du Nord	74.926
Moyen-Orient	53.193
Europe orientale et centrale	14.504
Asie / Pacifique	98.775
Afrique du Nord	16
Amérique du Sud	9.572
Afrique occidentale	125
Région CEI	6.871
Afrique australe et orientale	2.416
Total	334.296

Nombre d'articles saisis par BRL en 2010 (X 1.000 pièces)



Europe occidentale	58.346
Amérique du Nord	46.622
Moyen-Orient	25.552
Europe orientale et centrale	7.170
Asie / Pacifique	3.723
Afrique du Nord	3.551
Amérique du Sud	2.795
Afrique occidentale	2.100
Région CEI	935
Afrique australe et orientale	908
Total	151.701

tions douanières ont signalé au CEN plus de 23.700 saisies liées à la contrefaçon et au piratage. Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, 23.477 d'entre elles ont été prises en compte pour l'analyse du présent rapport. Elles représentent 151.701.051 pièces et 3.963 kg de marchandises, évaluées à 1,463 millions d'euros.

La quasi-totalité des saisies a été effectuée et signalée par les administrations douanières. Bien que seules 113 d'entre elles aient fait l'objet d'un effort conjoint entre les douanes et la police ou d'autres agences de lutte contre la fraude, le volume des marchandises saisies représente 9 % du total. Cela montre clairement que les douanes ont besoin d'une coopération inter-agence plus importante avec la police et d'autres organismes.

Le schéma régional des saisies montre que la région Amérique du Nord, avec 12.624 saisies (54 %), était loin devant le BRLR de la région Europe occidentale (BRLR EO) (6.418 saisies, 27 %), le BRLR de la région Asie-Pacifique (BRLR AP) (1.692 saisies, 7 %) et la région Moyen-Orient (1.206 saisies, 5 %). Ces quatre



» (Photographie publiée avec l'autorisation de l'OMD)



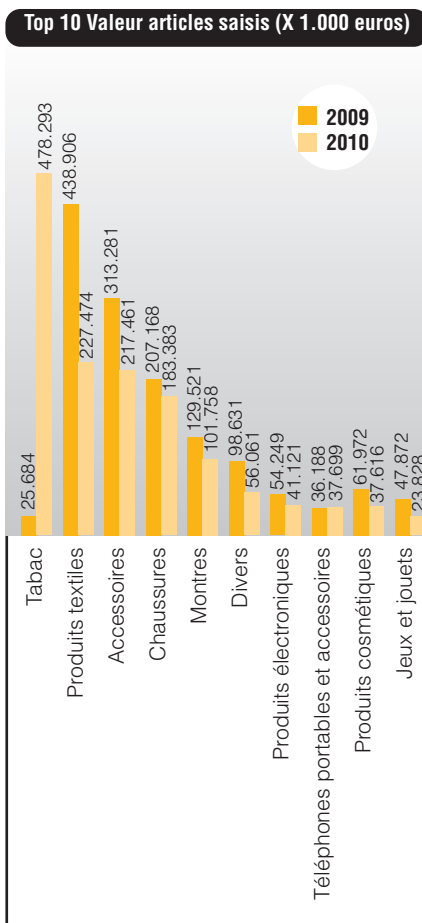
» (Photographie publiée avec l'autorisation de l'OMD)

régions étaient responsables de 93 % des saisies signalées au CEN en 2010. La diminution des saisies réalisées dans le BRLR EO, de 76 % en 2004 à 27 % en 2010, montre bien que les administrations douanières des autres régions ont fait des progrès considérables dans leur lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Le Bénin et le Bahreïn ont signalé leurs saisies liées aux DPI au CEN pour la toute première fois. Certains pays tels que les États-Unis, le

Mexique, l'Arabie Saoudite, l'Espagne, le Portugal et la République de Corée ont accru leurs contributions et leurs rapports de manière significative au cours de l'année.

En termes de nombres de saisies par pays, en tête du classement des dix premiers pays arrivent les États-Unis avec 11.552 cas. L'Allemagne arrive ensuite avec 1.319 cas puis la France avec 1.220 cas. Les saisies signalées par ces pays représentent 60 % du total. Les



Top 10 Saisies par pays (par nombre de saisies)

Pays	2009	2010
Etats-Unis	8.291	11.552
Allemagne	1.429	1.319
France	1.208	1.220
Mexique	362	1.072
Japon	1.048	904
Italie	821	859
Arabie Saoudite	437	859
Espagne	597	813
Portugal	250	468
Corée (République de)	147	367

Top 10 Pays en terme de nombre d'articles saisis (X 1.000 pièces)

Pays	2009	2010
Etats-Unis	41.411	30.645
Arabie Saoudite	15.672	17.048
Mexique	33.514	15.977
Italie	18.250	14.547
Espagne	18.566	14.398
Emirats arabes unis		6.801
Irlande	1.007	6.287
Pays-Bas	5.842	4.456
Israël	1.041	3.779
Maroc	16	3.551

États-Unis, le Portugal et la République de Corée ont remplacé la Chine, le Royaume-Uni et la Hongrie dans le classement des 10 meilleurs résultats en 2010.

Le classement des 10 principaux pays en termes d'articles diffère légèrement. Les États-Unis, avec 31 millions de pièces, devance l'Arabie Saoudite (17 millions de pièces) et le Mexique arrive en troisième position avec 16 millions de pièces. Les articles saisis par les 10 premiers pays représentent plus de 77 % du total.

Un total de 3.332 saisies liées aux accessoires a été signalé, suivi d'articles textiles avec 3.263 saisies, de produits phonographiques (2.827 saisies), d'appareils électroniques (2.387 saisies) ainsi que de téléphones mobiles et d'accessoires (1.654 saisies). Une forte augmentation d'accessoires d'ordinateur,

**Top 10 Marques contrefaites
(Nbre de saisies)**

Marques contrefaites	2009	2010
Louis Vuitton	395	604
Apple	188	557
Nike	828	500
Adidas	465	439
Hello Kitty	223	426
Eli Lilly	578	360
Chanel	449	353
Nokia	368	345
Walt Disney	415	340
Nintendo	387	333

**Top 10 Marques contrefaites
(X 1.000 pièces)**

Marques contrefaites	2009	2010
BIC	6.431	10.852
Viagra	7.758	7.310
Walt Disney	2.261	5.279
Nike	8.797	5.128
Marlboro	15.861	5.067
Benson&Hedges	34	2.903
Samco	0	2.700
Adidas	2.555	2.580
Legea	0	2.216
Regal	539	1.926

**Top 10 Marques contrefaites
(X 1.000 euros)**

Marques contrefaites	2009	2010
Louis Vuitton	215.390	74.228
Nike	93.978	70.149
Legea		44.317
Adidas	68.348	43.953
Rolux	32.793	33.182
Chanel	46.978	27.757
Burberry	16.812	26.535
Gucci	27.149	25.777
Patek Philippe	1.988	24.991
Nokia	17.606	24.762

d'appareils électroniques, d'événements sportifs internationaux ainsi que de jeux et de jouets a également été recensée.

En termes d'articles saisis, la catégorie « divers » était en tête avec 34 millions de pièces. Elle était suivie du tabac (18 millions de pièces), des articles textiles (16 millions de pièces), des appareils électroniques (15 millions de pièces) et des accessoires avec 12 millions de pièces. En termes de poids, 3.963 kg de denrées alimentaires ont également été signalées.

La valeur totale (prix de détail réel) de 1,5 milliards d'euros en 2010 est similaire à la valeur de 2009. Une hausse importante d'articles a été enregistrée dans le secteur du tabac. Toutefois, étant donné que les informations relatives au prix étaient inexistantes ou inadéquates dans de nombreux cas, l'information relative à la valeur n'est fournie qu'à titre de référence.

Marques commerciales

Le problème croissant de la contrefaçon de produits est désastreux pour l'image et les profits des propriétaires de marques. Les statistiques montrent que la contrefaçon et le piratage ont touché plus de 1.000 marques en 2010, bien que les informations concernant les marques commerciales ne soient pas disponibles dans 50 % des cas. Dans de nombreux cas, différents types d'articles de marques diverses ont été mélangés dans une même expédition.

Louis Vuitton a été contrefait dans 604 saisies, suivi d'Apple (557 saisies), Nike (500 saisies), Adidas (439 saisies) et Hello Kitty (426 saisies).

En termes de nombre d'articles, tel que l'illustre le graphique, BIC a détrôné Viagra (7 millions de pièces) au sommet de la liste avec 11 millions de pièces, suivi par Walt Disney avec 5 millions de pièces.

En termes de valeur, Louis Vuitton arrivait en tête de liste avec 74 millions d'euros, représentant 5 % de la valeur totale. Nike est resté en deuxième position (70 millions d'euros), suivi de Legea (44 millions d'euros), Adidas (44 millions d'euros) et Rolux (33 millions d'euros). La valeur des 10 premières marques est similaire à celle de 2009, représentant 27 % de tous les articles saisis.

**Top 10 Pays de départ /
Nombre de saisies**

Pays	2009	2010
Chine	12.916	13.661
Hong Kong. Chine	2.796	4.497
Inde	976	806
Emirats arabes unis	285	356
Etats-Unis	130	198
Thaïlande	256	193
Turquie	285	187
Corée (République de)	282	154
Singapour	50	120
Grèce	48	96

**Top 10 Pays de départ
(X 1.000 pièces)**

Pays	2009	2010
Chine	226.587	102.711
Hong Kong. Chine	4.364	6.300
Italie	567	3.415
Emirats arabes unis	12.906	2.644
Russie (Fédération de)	663	1.844
Turquie	3.918	1.277
Thaïlande	239	1.045
Inde	3.438	966
Egypte	4.748	842
Espagne	380	728

Pays de départ

Bien que nous ne disposions d'aucune information pour 1.788 cas, 118 pays ont été identifiés comme pays de départ de toutes les expéditions saisies. Le Nicaragua, Haïti et la Guyane, avec une saisie chacun, sont les nouveaux pays figurant sur la liste des départs.

Un total de 13.661 cas, l'équivalent de 58 % des expéditions saisies, provenaient de Chine. Ce chiffre était bien supérieur à celui concernant Hong Kong, Chine (4.497 expéditions, 19 %). L'Inde arrivait en troisième position avec 806 cas, suivie des Émirats arabes unis (356 cas) et des États-Unis (198 cas).

En termes d'articles saisis, 103 millions de pièces, soit 68 % du total des expéditions contrefaites, avaient pour pays de provenance la Chine. Les 10 premiers pays dominaient, représentant 80 % des pays de départ pour tous les articles saisis en 2010. Les expéditions au départ de la Chine

comprenaient tous types de marchandises en 2010 notamment des articles divers (25 %), des appareils électroniques (10 %) et du tabac (12 %). Les articles étaient distribués à 143 pays, les cinq premiers étant les États-Unis, l'Arabie Saoudite, la République démocratique du Congo, l'Espagne et le Portugal.

Destinations

Plus de 143 pays représentaient la destination convenue d'expéditions saisies en 2010, avec en tête les États-Unis pour 11.041 expéditions, suivis par l'Allemagne (1.213), le Mexique (1.064), la France (1.052) et le Japon (904). Les expéditions destinées aux 10 premiers pays représentaient 80 % du total des saisies.

Transits

Selon les informations dont nous disposons, les articles de 2.980 saisies (13 %) devaient transiter par des pays tiers en route vers leur destination finale. Ainsi, 393 expéditions devaient transiter plus de deux fois et 82 plus de trois fois. Quelques-unes ont effectué jusqu'à cinq transits avant d'être finalement bloquées par les douanes. Il semble s'agir d'une stratégie utilisée par les trafiquants pour masquer l'origine réelle des articles et tromper les agences douanières.

Parmi toutes ces expéditions en transit, très peu ont atteint leur destination finale où elles ont été saisies. Cela signifie que la plupart des expéditions ont été interceptées durant le transit. Cela montre que lorsqu'il est possible de le faire, des mesures supplémentaires de répression de la fraude se concentrant sur les marchandises en transit pourraient être efficaces en termes de détection de contrefaçon et de piratage.

Des sites divers en Allemagne ont été utilisés comme points initiaux de transit dans 783 cas, mais toutes les expéditions y ont été interceptées. Les Pays-Bas ont été utilisés comme pays de transit dans 297 cas et presque toutes les expéditions ont été interceptées au niveau local. Hong Kong, Chine, a saisi 230 expéditions transitant sur son territoire. L'Italie a saisi 221 expéditions en transit.

Top 10 Pays de destination par nombre de saisies

Pays	2009	2010
Etats-Unis	7.819	11.041
Allemagne	1.153	1.213
Mexique	315	1.064
France	1.008	1.052
Japon	1.071	904
Arabie Saoudite	460	860
Espagne	683	832
Inconnu	375	654
Italie	869	652
Portugal	257	481

Premiers Pays de Transit

Pays	2009	2010
Allemagne	664	783
Pays-Bas	300	297
Hong Kong. Chine	288	230
Italie	17	221
Etats-Unis	1	207
France	243	186
Espagne	57	130
Mexique	68	77
Croatie	16	69
Grèce	56	53

Directions

Les saisies réalisées à l'importation représentaient 90 % (21.160 cas) du total. Les saisies effectuées en phase de transit représentaient 6 % (1.466 cas). 693 (3 %) des saisies internes ont été signalées par 19 pays. Concernant les saisies internes, la Hongrie et la Pologne ont signalé 190 et 180 cas respectivement, suivies du Mexique (137 cas) et de la France (95 cas). Ces quatre pays sont responsables de 84 % des 4.609 saisies internes réalisées depuis 2004. Les saisies (158 cas) à l'exportation signalées par 18 pays représentaient 1 % (en 2009, l'exportation constituait 14 %). Une diminution significative du nombre de cas signalés par les douanes chinoises, impliquant essentiellement des saisies à l'exportation, est à l'origine de cette baisse.

Les États-Unis ont signalé 101 cas de saisie à l'exportation en 2010, suivis par l'Italie (10

cas), la Russie (Fédération de) (10 cas), la France (8 cas) et le Mexique (5 cas).

Types de lieux

Les saisies réalisées dans les aéroports représentaient 37 % (8.767 cas) du total. Un total de 27 % (6.391 cas) des saisies ont été réalisées dans des centres postaux, 5.708 cas (24 %) dans des ports maritimes et 1.596 cas (7 %) sur les territoires. Seulement 2 % des saisies ont été réalisées aux frontières terrestres.

En termes d'articles saisis, les envois dans les ports maritimes représentaient 67 % (102 millions) du nombre total d'articles saisis, suivis des saisies dans des aéroports (12 %), sur les territoires (12 %) et dans des centres postaux (5 %).

Lieux de saisie

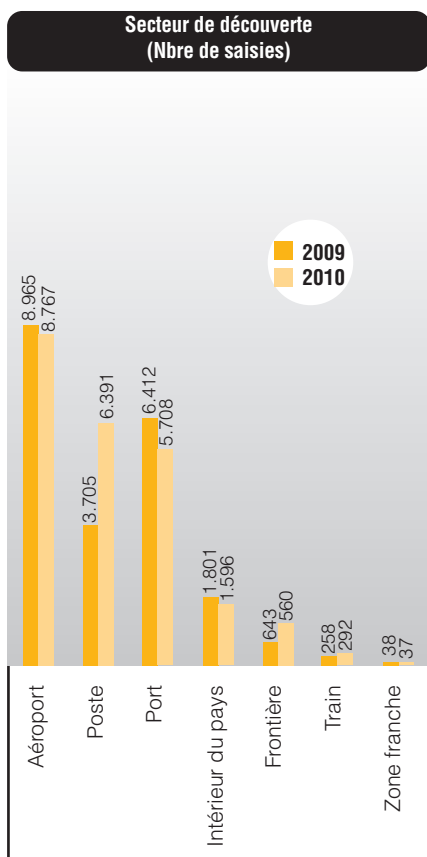
En 2010, 1.531 et 1.415 saisies ont été réalisées à San Francisco (États-Unis) et New York/Newark (États-Unis) respectivement. Long Beach (États-Unis) arrivait ensuite avec 691 cas, puis Paris (France) avec 681 saisies. Les saisies réalisées sur les 10 principaux sites représentaient un tiers du total obtenu pour l'année.

Types d'infraction

En fonction des informations disponibles (20.889 cas), 13.864 cas (66 %) étaient liés à des infractions aux marques commerciales, bien plus que les 6.800 cas liés aux droits d'auteur (33 %). 86 cas (0,4 %) impliquaient des brevets. 86 cas (0,4 %) étaient liés aux

Top 10 saisies par site (nombre de saisies)

Site	2009	2010
San Francisco	794	1.531
New York/Newark		1.415
Long Beach	729	691
Paris	626	681
Frankfurt	350	667
Rosemont	1.278	644
JFK		614
Cincinnati		556
Los Angeles		526
Chicago		474

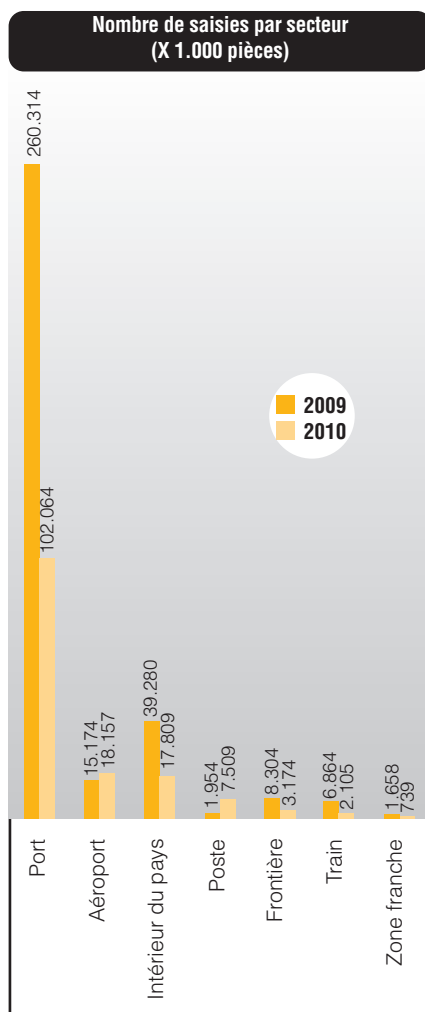


droits de conception et de modèle. Un total de 95 cas (0,4 %) a été signalé en termes d'indications géographiques. Plusieurs droits ont fréquemment fait l'objet d'infractions en même temps.

La quasi-totalité des saisies réalisées en 2010 concernait des produits contrefaits. Dans 726 cas, les étiquettes/signes étaient expédiés dans des envois séparés. L'intention était probablement d'apposer tous ces signes/étiquettes sur les produits contrefaits après leur arrivée à destination.

Dissimulation

La situation en 2010 était différente de celle de 2009. Dans 11.264 cas (48 %) sur 23.477, les marchandises étaient dissimulées à l'intérieur de courriers, tels que des colis postaux ou express. En fonction des informations disponibles, 3.833 cas (34 %) impliquant qu'un courrier ont été acheminés par messenger express.



Dans 4.350 cas (19 %), les marchandises contrefaites étaient dissimulées dans le fret. Dans 4.254 cas (18 %), les marchandises n'étaient pas dissimulées, parce qu'elles avaient été saisies sur le lieu d'échange, abandonnées ou qu'elles avaient simplement fait l'objet d'une déclaration à la douane sans être dissimulées. Un total de 1.528 cas (7 %) a été saisi dans des bagages. Un total de 767 cas (3 %) a été saisi durant le transport. La tendance est différente concernant les unités saisies. Un total de 45 % des marchandises était dissimulé dans le fret, puis dans les transports (16 %). Les produits contrefaits étaient parfois mélangés avec des produits authentiques dans le même envoi, rendant difficile la distinction entre marchandises contrefaites et authentiques.

Méthodes de détection

Comme lors des années précédentes, 50 % des cas (11.738) ont été décelés dans le cadre de contrôles de routine. Il s'agit de la principale méthode utilisée par les douanes pour détecter ce type de trafic. Le résultat du profilage était de 7 % (1.762) du total, une baisse de 47 % par rapport à 2009. Cela signifie que les douanes ont besoin d'une mise en œuvre plus intensifiée de la gestion des risques. Le Service des renseignements ainsi que des vérifications aléatoires ont respectivement mené à la détection de 1.108 cas (4 %) et 777 cas (3 %). Un total de 525 saisies (3 %) était le résultat de vérifications de documents par les douanes.

Marchandises déclarées

Dans 659 cas pour lesquels le statut de déclaration était indiqué, les articles de 520 cas ont été déclarés aux douanes. En l'absence de déclaration, les articles contrefaits n'étaient pas dissimulés dans 38 cas. Cela est probablement dû au fait que, dans de nombreux pays, les passagers ne sont plus obligés de remettre des formulaires écrits officiels et qu'un petit nombre d'articles destinés à un usage personnel, bien que parfois non respectueux des DPI, n'est pas soumis à une législation nationale.

Les marchandises déclarées comprenaient des sacs à main (Position du Système harmonisé (SH) 4202), des jouets (SH 9503), des chaussures (SH 6404), des pantalons (SH 6204), des lunettes de soleil (SH 9004) et du tabac (SH 2403). Dans les cas de déclarations aux douanes, les marchandises contrefaites sont fréquemment déclarées de manière frauduleuse comme ces marchandises falsifiées.



Editeur

Organisation mondiale des douanes

Date de publication

Juin 2011.

Rue du marché 30

B-1210 Bruxelles

Belgique

Tél. : +32 (0)2 209 92 11

Fax. : +32 (0)2 209 92 92

Courriel : information@wcoomd.org

Site Internet : <http://www.wcoomd.org>

Droits et autorisations

Copyright © 2011 Organisation mondiale des douanes.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.
D/2011/0448/6

Pour usage officiel uniquement